Date de publication : 02/02/2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240125-D05_01_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D05.01.2024

Objet : D05.01.2024 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoir : 1
Nombre de suffrages : 25

Date de convocation
18/01/2024

Date d'affichage
18/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le ving-cinq janvier, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. MARTINEAU Bernard, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLOUIN Anaïs, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CORNUAU Albert

Objet : D05.01.2024 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la proposition faite par le SyDEV pour les travaux de maintenance de notre signalisation lumineuse et le programme des visites de l'année 2023.

La participation de la Commune d'un montant de **452,20 €** a été calculée en application des décisions prises par le comité syndical. Elle comprend une visite de contrôle approfondie annuelle. Les tarifs de maintenance 2024 ont été augmentés de 6 % par rapport à ceux de 2023.

Pour l'année 2023, le montant de la participation communale avait été de 426,60 € pour 1 visite de contrôle approfondie (Point 07 - D09.01.2023 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE POUR 2023).

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser la participation susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Albert CORNUAU

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT 85700